

Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants,

**VU** le Code Général de la Route et notamment les articles R 412-49, R 417-1, R 417-4, R 417-10,

**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation,

**VU** l'arrêté municipal du 9 mai 2016 portant délégation de fonctions à Monsieur Bernard BARON, deuxième adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique,

**CONSIDERANT** qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation.

**ARRETE :**

Article 1 : Le stationnement sera gênant à tout véhicule esplanade de la gare de la Maison de l'Artisanat sur un périmètre de 60 mètres à compter du vendredi 12 juillet 2019, 08h00 au lundi 15 juillet 2019, 08h00.

Article 2 : Le stationnement sera gênant à tout véhicule esplanade de la gare dans la partie comprise entre la rue Ronzier Joly et la maison de l'Artisanat à compter du vendredi 12 juillet 2019, 08h00 au lundi 15 juillet 2019, 08h00.

Article 3 : Le stationnement sera interdit cours Chicane dans la partie comprise entre la rue Pierre Loti et l'avenue Raymond Lacombe, le dimanche 14 juillet 2019 de 08h00 à 00h00.

Article 4 : La circulation sera interdite cours Chicane dans la partie comprise entre la rue Pierre Loti et l'avenue Raymond Lacombe, le dimanche 14 juillet 2019 de 19h30 à 01h00.

Article 5 : Tout véhicule en stationnement gênant sera mis en fourrière.

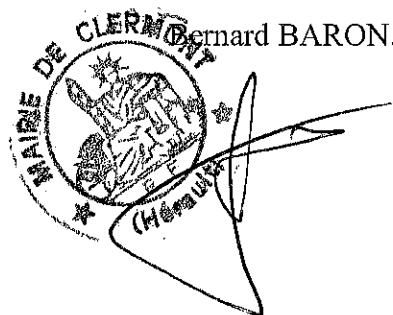
Article 6 : L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par des signalisations adéquates.

Article 7 : Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à CLERMONT-L'HERAULT, LE ONZE JUIN DEUX MILLE DIX NEUF.**

Pour ampliation  
L'Adjoint délégué

Bernard BARON.

The image shows an official circular stamp of the Mayor of Clermont-l'Hérault. The stamp contains the text "MAIRE DE CLERMONT-L'HERAULT" around the top and "CLERMONT-L'HERAULT" around the bottom, with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.